

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 123 (1978)  
**Heft:** 12

**Artikel:** La mission du chef de section  
**Autor:** Terrier, Pierre-Alain  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-344192>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **La mission du Chef de section**

- **Comment je vois cette mission?**
- **Qu'est-ce que je pense y attribuer?**
- **Qu'est-ce que j'attends?**

**par le lieutenant Pierre-Alain Terrier**

(Allocution prononcée à la cérémonie de promotion  
de l'Ecole d'officiers PA 78)

La semaine prochaine, dans la presse locale de cette ville de Soleure, nous pourrons, peut-être, lire un compte rendu de cette cérémonie de promotion.

Un titre et quelques lignes indiquant que septante nouveaux officiers des troupes de protection aérienne ont reçu leur brevet.

Va-t-on le remarquer?

Pour le lecteur, cette cérémonie de promotion a-t-elle de la valeur?

Que doit-il penser par rapport aux événements mondiaux: guerre, racisme, terrorisme.

Ce lecteur va-t-il s'imaginer de l'importance de ce brevet. Des responsabilités qui nous incombent. Nous devenons conducteurs d'hommes. Mission difficile, car ces hommes ont presque notre âge.

Pendant dix-sept semaines, nos instructeurs nous ont appris en théorie et par pratique à éduquer, instruire et conduire avec tact et psychologie. Ils ont cherché à découvrir notre personnalité, voire notre engagement personnel.

La mission des troupes de protection aérienne est de sauver, en cas de catastrophe ou après un bombardement.

Notre mission, à nous chefs de section, est d'acquérir à l'école de recrues dans nos rapports avec nos subordonnés, cette sûreté qui les rendra capables de s'acquitter de leurs tâches dans les unités de l'armée.

Chaque chef doit incarner dans sa promesse, son comportement, son attitude et par son rayonnement, le plus clairement et le plus fortement, la conviction et les représentations du but de sa troupe. Ce n'est qu'à

cette condition qu'il est le centre d'où part la force, que tous regardent avec confiance et d'après lequel tout se règle.

Nos devoirs de chef:

- le moyen le plus éducatif est notre exemple;
- n'abusons pas des prérogatives de notre position à des fins personnelles;
- la franchise et la sincérité n'entraînent jamais la perte de confiance même si nous devons une fois accepter une leçon d'un subordonné, car nous ne sommes finalement pas omniscients;
- traitons nos subordonnés sans préjugé;
- préoccupons-nous de nos hommes afin de pouvoir les juger correctement;
- l'éducation à la discipline est la solution d'un problème de volonté;
- habituons nos subordonnés, dès le début, à exécuter nos ordres strictement et immédiatement; pour cela le meilleur moyen est le contrôle;
- apprenons à nos hommes à faire leur travail parce qu'ils sont convaincus de sa nécessité et non par crainte d'une punition. Faisons appel à l'honnêteté, à l'honneur, à l'esprit de corps et non aux peines disciplinaires.

Grâce à notre mission de chefs de section, nous pouvons contribuer au maintien de l'ordre et de la discipline. Avec humanité et en créant la confiance mutuelle, nous pouvons changer le sort de certains de nos subordonnés qui sont en crise contre la société.

La jeunesse actuelle est déséquilibrée par différents fléaux et se cherche.

Par notre fidélité à nos institutions, conscients de notre devoir et sachant assumer nos responsabilités, nous nous devons de les aider.

Qu'attendons-nous de notre mission de chefs de section?

Qu'elle nous apporte satisfaction et succès, et que s'il y a des désillusions, nous ayons la force et le courage de les surmonter.

C'est par notre volonté et avec la collaboration de nos supérieurs et subordonnés que nous arriverons au but.

Que les contacts avec notre section, malgré les distances, nous soient profitables et enrichissants.

N'oublions pas que nous aurons parmi nos subordonnés des hommes de toutes conditions matérielles et de niveaux intellectuels différents.

Sachons nous montrer compréhensifs et humains.

N'oublions jamais qu'un officier doit avoir les qualités d'un chef, celles qui lui confèrent une autorité naturelle sur ses hommes.

En toutes circonstances, il doit se distinguer par son courage.

Faisons honneur à notre choix.

P.-A. T.

